

## Pourquoi soutenir la candidature de Jean-Luc Mélenchon ?

► **Vous refusez l'extrême droite** qui n'a de cesse de vouloir diviser notre peuple en diffusant (entre autres) le poison du racisme ? Cette extrême droite reprend de vieilles recettes qui ont amené les pires catastrophes du XX<sup>e</sup> siècle. Le Front national prétend parler en notre nom, mais on ne le voit pas quand salariés, chômeurs, retraités sont en lutte contre la loi El Khomri.

► **Vous ne voulez pas davantage du programme de Fillon**, qui remet en cause la Sécurité sociale, veut supprimer 500 000 postes de fonctionnaires (enseignants, infirmières...) Il augmentera la TVA, supprimera l'impôt sur la fortune. Il considère que le droit à l'avortement n'est pas fondamental !

► **Vous avez été déçus – et le mot est faible ! – par la politique de Hollande Valls et Macron depuis cinq ans ?** Vous trouvez qu'ils ont multi-

plié les cadeaux au patronat en s'en prenant aux salarié(e)s et aux retraité(e)s au point qu'on ne voit pas bien la différence entre leur politique et celles qu'ont menées Sarkozy et Fillon. Vous avez manifesté contre la loi El Khomri qui détruisait le Code du travail.

► **Vous voudriez que voter soit encore utile et que la gauche mène enfin une vraie politique au service de la population ?** Vous pensez qu'il faut se rassembler autour d'une candidature qui dise clairement son refus de la droite et de l'extrême droite, mais aussi son désaccord avec la politique menée depuis cinq ans.

Une candidature qui mette en avant le droit au travail pour toutes et tous, la défense du pouvoir d'achat et la protection de notre environnement menacés par les tenants du profit maximum.

## ...Alors, oui, à la présidentielle il faut voter pour Jean-Luc Mélenchon

**Rencontrons-nous** pour participer à la construction de la gauche, au Haillan et en France...

**Le rassemblement** autour du vote « Mélenchon » est la garantie d'une vraie politique de gauche.. Nos réunions sont ouvertes à tous ceux qui se retrouvent dans cette démarche.

N° 9  
Février 2017



Association Loi 1901  
(enregistrée le 24-01-2014)

Siège social :  
9, rue Turenne  
33185 Le Haillan.

**Ouverte à tous les citoyens** ainsi qu'aux adhérents des sections politiques haillanaises associées.  
Courriel :  
amisfdg@orange.fr

*Sections politiques haillanaises adhérentes :*  
**Parti de Gauche (PG)**  
Bernard Sarlandie  
24, rue des Bosquets de Venteille  
Courriel :  
bernard.sarlandie@gmail.com  
0 683 294 013

**Ensemble ! (EI)**  
Philippe Rouzé  
31, rue du Hapshot  
33185 Le Haillan  
05 56 28 40 89  
Courriel :  
letrublion33@orange.fr  
Site (saisir directement)  
letrublion.fr

**Parti communiste français (PCF)**  
Jean-Claude Conte  
1 bis rue Ste-Christine  
JCCONTE33@orange.fr  
06 72 93 08 83

26/01/2017

Imprimerie PrintOclock

Maquette réalisée  
par nos soins

Ne pas jeter  
sur la voie publique

**Taper « amislehaillan » sur votre moteur de recherche pour obtenir la date de notre prochaine réunion**

# Les « sages » ont-ils perdu la boule ?



■ Les champions de l'évasion fiscale peuvent continuer à voler l'Etat français en toute impunité. Entre Noël et le premier de l'An 2017 les membres du Conseil constitutionnel ont sans aucun scrupule annulé l'amendement du député Yann Galut. Cet amendement instaurait une taxe permettant de contrer les pratiques d'optimisation fiscale des multinationales dans le projet de loi de finances 2017. Le ministre du Budget Christian Eckert s'était opposé à cet amendement en première lecture. Il a trouvé des soutiens dans le royaume des « sages ».

(Laurent FABIUS, Valéry GISCARD D'ESTAING, Michel CHARASSE, Claire BAZY MALAURIE, Nicole MAESTRACCI, Nicole BELLOUBET, Lionel JOSPIN, Jean-Jacques HYEST, Michel PINAULT, Corinne LUQUIENS.)

Un impôt de 25 % avait été créé, calqué sur celui du Royaume-Uni portant sur les « bénéfiques détournés ». Cette taxe visait les grands groupes tels que Google, Facebook, Amazon...etc. qui ont tendance à jouer sur les différents taux d'imposition sur les sociétés des pays de l'Union européenne. Ils installent leur siège dans des pays favorables comme le Luxembourg ou l'Irlande. La taxe qui vient d'être supprimée aurait permis de faire entrer dans les caisses de l'Etat français entre 500 millions et un milliard d'euros.

Cette décision est difficile à justifier lorsqu'on nous raconte à longueur d'antenne qu'il n'y a plus d'argent dans les caisses de l'Etat et qu'il faut faire un maximum d'économies sur les services publics et la santé.

Scandaleuse décision : en Fran-

ce la fraude fiscale représente quelques 80 milliards d'euros par an (sur les 300 milliards réellement collectés) qui n'entrent pas dans les caisses de l'Etat.

A l'heure où l'impôt va être directement prélevé sur les salaires par les entreprises, il y a fort à parier que certaines d'entre elles, comme pour les cotisations sociales, la TVA, et autres ; seront tentées de détourner aussi votre impôt collecté, utilisant le chantage à l'emploi comme menace ou bouclier.

**Non les sages n'ont pas perdu la boule, ils ont simplement choisi leur camp.**

Vivement que le peuple se réveille et fasse preuve d'innovation en prenant le pouvoir. En se dotant de députés qui font le choix de l'intérêt collectif, de l'humain et non plus des nuisibles milliardaires.

## Cumul et parité

■ Le Centre communal d'action sociale, qui comme son nom l'indique, gère les aides sociales dans notre commune, est gouverné par un conseil d'administration, composé d'élus et de représentants de différentes associations caritatives. Au niveau des élus désignés un homme vient

de remplacer une femme qui ne peut visiblement pas assurer les obligations de son double mandat. Ce que nous comprenons. Mais encore une fois, nous écrivons que quels que soient les mandats d'élus, la règle doit être simple : une personne égale un mandat unique. Un petit conseil : un(e) élu(e) responsable doit savoir ne pas attendre la loi mais la devancer.

Ce changement d'élu, cité plus haut, fait qu'au sein du conseil d'administration du CCAS, il n'y a plus de conseillère municipale. Ce qui est regrettable dans une commune qui revendique à juste titre une parité homme-femme partout où cela est possible. Espérons qu'au Haillan cette mixité ne se résumera pas aux noms qu'on attribue aux nouvelles artères de notre ville.



## LA FIBRE : des critères sociaux en cause ?

Avoir la connexion internet par la fibre est sans contestation possible un progrès. Fiabilité, rapidité et de nouveaux services sont alors offerts aux bénéficiaires.

Alors que les résidents du parc Ste-Christine sont parmi les premiers bénéficiaires de notre commune, les locataires de la résidence La Gravière, pourtant incluse dans le secteur du Parc, ne peuvent en profiter.

Le fait que les habitants soient locataires dans une résidence classée « logement social » interpelle tout de même... Espérons que « ce désert numérique » enclavé sera rapidement corrigé !

(\*) : parmi quelques mystérieux « sondés »

# 85%<sup>(\*)</sup> des saint-médardais d'accord pour saccager la piste cyclable ?..

Sur l'image de synthèse du dernier journal « municipal-associatif » de M. Mangon, les arbres reculent, la piste s'élargit, une branche basse permet magiquement le passage d'une rame pourtant plus haute... On ne distingue pas ou plus le haut ballast caillouteux lui aussi évoqué jadis... Les caténaires quittent magiquement leur positionnement sur le pantographe, « descendent » se cacher dans la verdure (!) on imagine les « fils de contact » mélangés aux branches !.. Un pantographe sans fils c'est un tram en panne... ce qui est finalement providentiel vu la branche qui l'attend sur son passage !

## « Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup »

Suite à la forte opposition à son projet de tram forestier M. Mangon « oublie » provisoirement les murs anti-bruit évoqués précédemment... Il en reparlera sans doute après la validation éventuelle... Sans parler de la résidence « Les Sources »... Pour eux la fourniture de boules Quies ? Difficile d'imaginer qu'il change les fenêtres riveraines à ses frais... Le coût « ponctuel » des dits « aménagements » inesthétiques (« oubliés » sur la photo) n'est donc pas compris précisément dans le budget évoqué... Cela serait l'effet magique d'un dépassement rétroactif (systématique dans ce genre de projet).



## Validez d'abord, on vous dira après !!!

Un mystérieux arrêt (dont l'emplacement reste inconnu) va nécessiter une emprise au sol supplémentaire ... Au détriment de qui ? Des terrains de la mairie du Haillan ? Privés ?.. Comment budgétiser un arrêt qui n'est même pas localisé ? Parkings de proximité ? Indemnités à venir au niveau juridique ?

Faire passer un tram le plus vite possible va paraît-il (sic) « valoriser » la piste ?

Dorénavant une mini-barrière

de quelques centimètres (toujours pour contourner l'aspect inesthétique) serait censée assurer la sécurité des enfants. Ces derniers viennent traditionnellement jouer sur ce site (et donc devraient continuer à le faire vu la « valorisation » promise). Pas un mot sur le franchissement latéral de la piste pour accéder aux espaces verts et leurs aménagements...

...85 % de « soutiens » ? Alors pourquoi M. Mangon se démène-t-il à ce point ?

## Signez la pétition

### « Sauvons la piste cyclable »

Saisir sur votre moteur de recherche « Sauvons la piste cyclable Bordeaux-Lacanau »

## Recentrages

Madame Recalde (notre députée « Vallsiste ») réfute **UN** article de la loi travail (donc pour elle le reste de cette loi c'est nickel)... M. Montebourg lui, se risque à critiquer **PLUSIEURS** articles de la dite loi imposée par son parti malgré l'opposition de 70 % des Français... M. Valls propose la suppression du **49-3...** après l'avoir utilisé sans vergogne... M. Fillon regrette maintenant d'avoir publié « **sans filtre** » ses projets de régressions sociales...

Loi travail, mesures antisociales, double peine, Code du travail « trop épais » etc. etc. Difficile de renier entièrement ce que l'on soutenait, activement ou tacitement. Avec la défaite de Valls aux primaires, le règlement de la facture électorale commence...



# LA MANIÈRE DE SERVIR ou de sévir ?



## 1. Fin septembre 2016 rien ne va plus...

Trois agents contractuels en contrats précaires embauchées à la mairie du Haillan... Durant six années leurs contrats sont méthodiquement reconduits... On peut donc supposer que leur « manière de servir » était satisfaisante vu toutes ces reconductions. Et puis certains réalisent que la loi stipule qu'elles doivent être titularisées rapidement (1)...

## Leurs ennuis commencent...

Après avoir été informées de la non reconduction de leurs contrats on imagine leur moral... Elles sont de plus sollicitées pour transmettre sur site leur « manière de servir » à d'autres personnes susceptibles de les remplacer... On mesure déjà l'empathie sociale avec cette manière de « manager »...

## 2. 13 octobre 2016, 11 h 30, manif. sur la voie publique au Haillan

Hélas d'autres contrats ne seront pas reconduits également... Les personnes concernées se rebiffent tout de même, encouragées par le soutien unanime des syndicats CFDT<sup>(1)</sup>, puis SUD<sup>(2)</sup> et CGT, des élus et Amis du Front de gauche. Nos trois agents s'affichent (bien que non élues syndicales...) lors d'une manifestation au vu des parents d'élèves, passants, à la sortie des écoles. L'une d'elles est même désignée par la CFDT pour représenter ses collègues au sein de la délégation chargée de négocier...

## 3. 30 novembre 2016, la manière de sévir ?

Convoquées individuellement par madame le Maire elles se voient informées officiellement de leur licenciement... « non on ne doit pas dire cela ! » On les invite à rejoindre les nombreux Haillanais inscrits à Pôle emploi pour valoriser les expériences professionnelles acquises en mairie... Mais ce n'est pas tout, elles sont informées que leur travail est jugé dorénavant de mauvaise qualité et qu'elles ne sont pas assez « disponibles » (curieusement la même argumentation pour les trois trop anciennes). Elles seront remplacées par des personnes récemment embauchées. On peut légitimement s'interroger sur l'irruption de

ces reproches professionnels après l'accusation syndicale d'enfreindre la loi<sup>(1)</sup> pour ces non-reconductions. On remarquera au passage l'oubli des idées féministes par la « disponibilité insuffisante » d'une mère de trois enfants...

Certes ce genre d'histoire est banal de nos jours... Qui n'a pas dans sa famille une situation comparable dans un univers social précarisé ? Mais là « C'est arrivé près de chez vous », dans une municipalité de gauche. Un permanent du syndicat Solidaires, élu au Conseil municipal, reste à notre connaissance silencieux. Pourtant son syndicat condamne ces interruptions haillanaises de contrats lui aussi<sup>(2)</sup>...

De nouveau, lors d'un scrutin politique (ou syndical), certains, demandeurs d'unité (conjoncturelle et à sens unique), s'étonneront... « Mais qu'est-ce qui peut ainsi désespérer les salariés ?.. Pourquoi ne nous font-ils pas confiance ? »

(1) « Il n'y a pas d'obligation de non renouvellement du contrat. La seule chose imposée c'est lors de six ans d'activité sur huit années glissantes, la personne sous contrat est "CDIsable" » (Michel Biensan, responsable de la commission juridique de la CFDT départementale). Suite à cette interpellation un nouveau motif de non reconduction est apparu : la manière de servir des salariées concernées serait inappropriée...

(2) A la demande de ces salariées le syndicat SUD a pris en charge la défense de ces dossiers..

## Compteurs Linky...

■ Deux membres des Amis du Haillan, ont eu leur messagerie piratée l'un après l'autre... Des centaines de faux messages ont été expédiés sous leur nom... Tous leurs contacts ont été effacés, Les « pirates » auraient même pu supprimer tous leurs messages archivés... Les fournisseurs d'accès avouent ne pouvoir rien y faire, même Mme Clinton a été « visitée », alors des Haillanais... Tous les jours de nouvelles intrusions en totale impunité !

Ainsi « on » peut pénétrer votre informatique, vous espionner. Tout cela pour rappeler les déclarations des promoteurs des opérations commerciales Linky et autres biglotrons électroniques qu'on veut nous imposer sans même nous demander notre avis... (sic) « Ces compteurs informatiques sont protégés, vos données ne seront pas piratées... Faites-nous confiance ! »

**Signez la pétition haillanaise « non aux compteurs Linky »**  
Tapez sur votre navigateur internet « Pétition Linky le Haillan »

## Rejoignez-nous !

Envoyez sur papier libre vos noms, prénoms, adresse, courriel, téléphone à « Association les Amis du FDG, 9, rue Turenne 33185 Le Haillan ».

Vous pouvez également nous expédier ces infos par courriel : [amisfdg@orange.fr](mailto:amisfdg@orange.fr)

Visitez notre site  
tapez sur votre navigateur  
«[amislehaillan.org](http://amislehaillan.org)»